

NOVEMBRE 2024

Le contrat Helios2^{MD} en un coup d'œil



Le contrat Helios2^{MD} en un coup d'œil

CARACTÉRISTIQUES	HELIOS2 75/75	HELIOS2 75/100 i	HELIOS2 100/100 i
ACCENT MIS SUR	Protection de l'épargne de vos clients	Protection du patrimoine de vos clients	Protection complète pour vos clients
FAITS SAILLANTS	<ul style="list-style-type: none"> → Versement rapide de la prestation au décès¹ → Protection contre les créanciers² 	<ul style="list-style-type: none"> → Versement rapide de la prestation au décès¹ → Protection contre les créanciers² → Rajustements automatiques de la prestation au décès → Prestation au décès rajustée en fonction de l'inflation – Une protection unique au Canada! 	<ul style="list-style-type: none"> → Versement rapide de la prestation au décès¹ → Protection contre les créanciers² → Rajustements automatiques de la prestation à l'échéance et de la prestation au décès → Prestation au décès rajustée en fonction de l'inflation – Une protection unique au Canada!
PRESTATION À L'ÉCHÉANCE	Égale au plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> → la valeur au marché du contrat → 75 % de la valeur initiale des dépôts, moins les ajustements pour les retraits 		Égale au plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> → la valeur au marché du contrat → 100 % de la valeur des dépôts de la première année (également applicable après les rajustements automatiques ou sur demande dans cette période) et 75 % par la suite, moins les ajustements pour les retraits
RAJUSTEMENT DE LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE	Aucun		Rajustements automatiques à tous les 15 ans ou à la demande du titulaire (2 rajustements manuels autorisés par année)
PRESTATION AU DÉCÈS DU RENTIER	Égale au plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> → la valeur au marché du contrat → 75 % de la valeur initiale des dépôts, moins les ajustements pour les retraits 	Égale au plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> → la valeur au marché du contrat → le montant minimal du capital-décès, qui à l'origine est égal à 100 % de la valeur initiale des dépôts et est ajusté par la suite pour les rajustements applicables, moins les ajustements pour les retraits 	
RAJUSTEMENT DE LA PRESTATION AU DÉCÈS	Aucun	Rajustements automatiques annuels de la prestation minimale garantie au décès jusqu'à ce que le rentier atteigne 75 ans, selon le plus élevé de : <ul style="list-style-type: none"> → la prestation minimale garantie au décès courante → la valeur au marché du contrat → la valeur rajustée en fonction de l'inflation initialement égale 100 % de la valeur initiale des dépôts versés au contrat (taux minimal 0 %, taux maximal 5 %) 	
ÂGE MAXIMAL DU RENTIER POUR EFFECTUER UN DÉPÔT	<ul style="list-style-type: none"> → 90 ans inclusivement (options A ou F) → 80 ans inclusivement (options D ou E) 	<ul style="list-style-type: none"> → 85 ans inclusivement (options A ou F) → 80 ans inclusivement (options D ou E) 	<ul style="list-style-type: none"> → 80 ans, peu importe l'option de frais choisie
MONTANT MINIMAL DU DÉPÔT INITIAL	<ul style="list-style-type: none"> → Montant forfaitaire minimal : 1 000 \$ → Débit préautorisé (DPA) minimal, par mois : 50 \$ (pour un total de 1 000 \$ dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du contrat) → Si plusieurs fonds ont été choisis, DPA minimal de 25 \$ requis par fonds → FERR et sommes immobilisées : 10 000 \$ 		
DÉPÔT ADDITIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> → Montant forfaitaire minimal : 500 \$ → Débit préautorisé (DPA) minimal, par mois : 50 \$ → Si plusieurs fonds ont été choisis, DPA minimal de 25 \$ requis par fonds 		
MONTANT MAXIMAL PAR DÉPÔT	Aucun montant maximal n'est fixé, mais tout dépôt supérieur à 1 M\$ doit être approuvé à l'avance (des conditions additionnelles pourraient s'appliquer)		
ÉCHÉANCE DU CONTRAT	Au décès du rentier <u>OU</u> quand il atteint l'âge de 105 ans		Au décès du rentier <u>OU</u> quand il atteint l'âge de 105 ans <u>OU</u> à l'échéance d'une période de 15 ans
DATE DE FIN DU CONTRAT	La garantie et le contrat prennent fin lorsque le rentier décède et que la prestation de décès est versée, lorsque la date d'échéance est atteinte et que la prestation à l'échéance est versée ou lorsqu'un retrait total est effectué.		
FONDS DISPONIBLES	34 fonds individuels de toutes les catégories d'actifs – 6 solutions d'investissement – 11 portefeuilles (incluant 6 en IR et 5 FNB) Certains fonds peuvent être fermés aux nouveaux dépôts et aux échanges		27 fonds individuels de toutes les catégories d'actifs – 6 solutions d'investissement – 11 portefeuilles (incluant 6 en IR et 5 FNB) Certains fonds peuvent être fermés aux nouveaux dépôts et aux échanges
OPTIONS DE FRAIS	<ul style="list-style-type: none"> → Option A (Aucuns frais) : aucuns frais de retrait à payer, peu importe le moment ou le montant du retrait → Option D (Aucuns frais – Récupération de commission au conseiller) : aucuns frais de retrait à payer, peu importe le moment ou le montant du retrait. Cependant, il y a récupération de commission au conseiller (3 ans) → Option E (Aucuns frais – Récupération de commission au conseiller) : aucuns frais de retrait à payer, peu importe le moment ou le montant du retrait. Cependant, il y a récupération de commission au conseiller (5 ans) → Option F (Honoraires de services-conseils) : aucuns frais d'acquisition ou frais de retrait à payer. Vous déterminez avec votre client les honoraires qu'il vous paiera ainsi qu'à votre distributeur. Cette option est seulement disponible pour les contrats détenus à l'externe dans un compte d'intermédiaire ou de prête-nom. 		

¹ Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Le bénéficiaire doit être désigné nommément dans le contrat.

² Si le bénéficiaire n'est pas désigné à titre irrévocable et n'est pas une personne dont la désignation confère la protection contre les créanciers, l'investissement peut tout de même être insaisissable en cas de faillite selon certaines conditions.

Source : Analyse interne de Desjardins, novembre 2024. Veuillez vous référer au document « Contrat et notice explicative » pour plus de détails sur le contrat Helios2.

Le contrat Helios2^{MD} en un coup d'œil

Ratio de frais de gestion (RFG)¹ et honoraires liés aux garanties

NOM DU FONDS	RFG SÉRIE 6	RFG SÉRIE 6F	RFG SÉRIE 8	RFG SÉRIE 8F	HONORAIRES ADDITIONNELS LIÉS À 75/100 i	HONORAIRES ADDITIONNELS LIÉS À 100/100 i
Solutions d'investissement						
DSF FPG – Sécuritaire	2,25 %	1,08 %	1,88 %	0,74 %	0,30 %	0,65 %
DSF FPG – Modéré	2,31 %	1,14 %	1,95 %	0,79 %	0,35 %	0,70 %
DSF FPG – Équilibré	2,35 %	1,20 %	2,00 %	0,85 %	0,50 %	0,85 %
DSF FPG – Croissance	2,39 %	1,25 %	2,04 %	0,91 %	0,50 %	1,05 %
DSF FPG – Croissance maximale	2,45 %	1,31 %	2,13 %	0,97 %	0,50 %	1,35 %
DSF FPG – 100 % actions	2,59 %	1,37 %	2,24 %	1,02 %	0,55 %	1,35 %
Portefeuilles d'investissement responsable						
DSF FPG – Conservateur – Desjardins SociéTerre	2,33 %	1,14 %	1,95 %	0,79 %	0,30 %	0,90 %
DSF FPG – Modéré – Desjardins SociéTerre	2,41 %	1,20 %	2,02 %	0,85 %	0,40 %	0,90 %
DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociéTerre	2,41 %	1,25 %	2,07 %	0,91 %	0,45 %	0,95 %
DSF FPG – Croissance – Desjardins SociéTerre	2,47 %	1,31 %	2,13 %	0,97 %	0,50 %	1,15 %
DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins SociéTerre	2,59 %	1,43 %	2,28 %	1,08 %	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – 100 % Actions – Desjardins SociéTerre	2,70 %	1,54 %	2,26 %	1,20 %	0,60 %	1,35 %
Portefeuilles FNB Avisé						
DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé	2,21 %	1,02 %	1,82 %	0,68 %	0,30 %	0,65 %
DSF FPG – Modéré – Desjardins FNB Avisé	2,27 %	1,08 %	1,94 %	0,74 %	0,50 %	0,85 %
DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé	2,30 %	1,08 %	1,95 %	0,74 %	0,50 %	0,95 %
DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé	2,26 %	1,14 %	1,99 %	0,79 %	0,50 %	1,15 %
DSF FPG – Audacieux – Desjardins FNB Avisé	2,39 %	1,20 %	2,04 %	0,85 %	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – 100 % Actions – Desjardins FNB Avisé	2,45 %	1,25 %	2,13 %	0,91 %	0,55 %	1,35 %
Fonds individuels						
Revenu						
DSF FPG – Marché monétaire	1,07 %	0,74 %	0,72 %	0,39 %	0,15 %	0,30 %
DSF FPG – Obligations canadiennes	1,69 %	1,08 %	1,35 %	0,74 %	0,20 %	0,45 %
DSF FPG – Obligations mondiales tactique – Desjardins	2,07 %	1,48 %	1,75 %	1,14 %	0,45 %	0,95 %
Équilibré et répartition d'actifs						
DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*	2,66 %	s. o.	2,33 %	s. o.	0,45 %	s. o.
DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*	2,69 %	s. o.	2,33 %	s. o.	0,45 %	s. o.
DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity	2,70 %	1,54 %	2,35 %	1,20 %	0,50 %	s. o.
DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity	2,73 %	1,60 %	2,40 %	1,25 %	0,50 %	1,05 %
DSF FPG – Équilibré mondial – Desjardins SociéTerre	2,70 %	1,48 %	2,36 %	1,14 %	0,50 %	1,15 %
DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser	2,51 %	1,37 %	2,17 %	1,02 %	0,45 %	1,05 %
DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital	2,40 %	1,25 %	2,07 %	0,91 %	0,45 %	1,15 %
DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*	2,73 %	s. o.	2,37 %	s. o.	0,45 %	s. o.
DSF FPG – Répartition de l'actif canadien – CI	2,48 %	1,37 %	2,14 %	1,02 %	0,50 %	1,35 %
DSF FPG – Canadien équilibré – CI	2,47 %	1,31 %	2,12 %	0,97 %	0,50 %	1,15 %
DSF FPG – Croissance et revenu canadien – CI	2,56 %	1,43 %	2,24 %	1,08 %	0,50 %	1,35 %
DSF FPG – Équilibré mondial croissance – Desjardins	2,82 %	1,60 %	2,47 %	1,25 %	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI*	2,73 %	s. o.	2,41 %	s. o.	0,50 %	1,35 %
DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect*	2,71 %	s. o.	2,39 %	s. o.	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*	2,83 %	s. o.	2,52 %	s. o.	0,50 %	s. o.
Actions canadiennes						
DSF FPG – Équilibré de dividendes – Desjardins	2,40 %	1,25 %	2,08 %	0,91 %	0,50 %	1,35 %
DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI*	2,71 %	s. o.	2,39 %	s. o.	0,50 %	1,35 %
DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins	2,54 %	1,37 %	2,23 %	1,02 %	0,60 %	1,35 %
DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser	2,67 %	1,54 %	2,36 %	1,20 %	0,65 %	1,35 %
DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord ^{MD}	2,94 %	1,77 %	2,61 %	1,43 %	0,65 %	1,35 %
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin ClearBridge*	2,76 %	s. o.	2,43 %	s. o.	0,60 %	1,35 %
DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI*	3,03 %	s. o.	2,72 %	s. o.	0,60 %	s. o.
DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin ClearBridge*	3,10 %	s. o.	2,82 %	s. o.	0,60 %	s. o.
Actions étrangères						
DSF FPG – Actions américaines – MFS	2,67 %	1,54 %	2,35 %	1,20 %	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins	2,70 %	1,54 %	2,38 %	1,20 %	0,60 %	1,35 %
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	2,67 %	1,54 %	2,35 %	1,20 %	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – Actions mondiales – Desjardins	2,59 %	1,48 %	2,32 %	1,14 %	0,55 %	1,35 %
DSF FPG – Actions mondiales – MFS	2,67 %	1,54 %	2,36 %	1,20 %	0,60 %	1,35 %
DSF FPG – Actions mondiales croissance – Desjardins	2,87 %	1,66 %	2,53 %	1,31 %	0,60 %	1,35 %
DSF FPG – Actions internationales – MFS	2,93 %	1,83 %	2,67 %	1,48 %	0,60 %	1,35 %
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	2,79 %	1,66 %	2,46 %	1,31 %	0,60 %	1,35 %

¹ Au 25 novembre 2024.

* Fonds fermés aux nouveaux dépôts et aux échanges.

^{MD} Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.

Source : Analyse interne de Desjardins, novembre 2024. Veuillez vous référer au document « Contrat et notice explicative » pour plus de détails sur le contrat Helios2.

Le contrat Helios2^{MD} en un coup d'œil

Frais et commissions de vente

OPTION D, SÉRIE 6 ET SÉRIE 8 : AUCUNS FRAIS

RÉCUPÉRATION DE LA COMMISSION DE VENTE SI RACHAT DANS LES 36 MOIS SUIVANT LE DÉPÔT

MOIS	TAUX DE RÉCUPÉRATION										
1	100,0 %	7	83,3 %	13	66,7 %	19	50,0 %	25	33,3 %	31	16,7 %
2	97,2 %	8	80,6 %	14	63,9 %	20	47,2 %	26	30,6 %	32	13,9 %
3	94,4 %	9	77,8 %	15	61,1 %	21	44,4 %	27	27,8 %	33	11,1 %
4	91,7 %	10	75,0 %	16	58,3 %	22	41,7 %	28	25,0 %	34	8,3 %
5	88,9 %	11	72,2 %	17	55,6 %	23	38,9 %	29	22,2 %	35	5,6 %
6	86,1 %	12	69,4 %	18	52,8 %	24	36,1 %	30	19,4 %	36	2,8 %
										37+	0,0 %

OPTION E, SÉRIE 6 ET SÉRIE 8 : AUCUNS FRAIS

RÉCUPÉRATION DE LA COMMISSION DE VENTE SI RACHAT DANS LES 60 MOIS SUIVANT LE DÉPÔT

MOIS	TAUX DE RÉCUPÉRATION										
1	100,0 %	11	83,3 %	21	66,7 %	31	50,0 %	41	33,3 %	51	16,7 %
2	98,3 %	12	81,7 %	22	65,0 %	32	48,3 %	42	31,7 %	52	15,0 %
3	96,7 %	13	80,0 %	23	63,3 %	33	46,7 %	43	30,0 %	53	13,3 %
4	95,0 %	14	78,3 %	24	61,7 %	34	45,0 %	44	28,3 %	54	11,7 %
5	93,3 %	15	76,7 %	25	60,0 %	35	43,3 %	45	26,7 %	55	10,0 %
6	91,7 %	16	75,0 %	26	58,3 %	36	41,7 %	46	25,0 %	56	8,3 %
7	90,0 %	17	73,3 %	27	56,7 %	37	40,0 %	47	23,3 %	57	6,7 %
8	88,3 %	18	71,7 %	28	55,0 %	38	38,3 %	48	21,7 %	58	5,0 %
9	86,7 %	19	70,0 %	29	53,3 %	39	36,7 %	49	20,0 %	59	3,3 %
10	85,0 %	20	68,3 %	30	51,7 %	40	35,0 %	50	18,3 %	60	1,7 %
										61+	0,0 %

COMMISSIONS BRUTES SÉRIE 6 ET SÉRIE 8	OPTION A %	OPTION D %	OPTION E %
Solutions d'investissement			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	1,00	Années 2 à 4 : 0,50 Par la suite : 1,00	Années 2 à 7 : 0,50 Par la suite : 1,00
Portefeuilles d'investissement responsable			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	1,00	Années 2 à 4 : 0,50 Par la suite : 1,00	Années 2 à 7 : 0,50 Par la suite : 1,00
Portefeuilles FNB Avisé			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	0,50 - 1,00	Années 2 à 4 : 0,15 - 0,50 Par la suite : 0,50 - 1,00	Années 2 à 7 : 0,15 - 0,50 Par la suite : 0,50 - 1,00
Fonds individuels			
Revenu			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	0,25 - 0,50	Années 2 à 4 : 0,00 - 0,15 Par la suite : 0,25 - 0,50	Années 2 à 7 : 0,00 - 0,15 Par la suite : 0,25 - 0,50
Équilibré et répartition d'actifs			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	1,00	Années 2 à 4 : 0,50 Par la suite : 1,00	Années 2 à 7 : 0,50 Par la suite : 1,00
Actions canadiennes			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	1,00	Années 2 à 4 : 0,50 Par la suite : 1,00	Années 2 à 7 : 0,50 Par la suite : 1,00
Actions étrangères			
Commission de vente	s. o.	3,50	5,00
Commission de suivi	1,00	Années 2 à 4 : 0,50 Par la suite : 1,00	Années 2 à 7 : 0,50 Par la suite : 1,00

SÉRIES 6F/8F (OPTION DE FRAIS F)

Vous, ainsi que le distributeur avec lequel vous faites affaire, ne recevez aucune commission de vente ou commission de suivi. Vous déterminez plutôt avec votre client les honoraires qu'il vous paiera pour vos services et vos conseils et la façon dont ces honoraires vous seront payés.

Source : Analyse interne de Desjardins, novembre 2024. Veuillez vous référer au document « Contrat et notice explicative » pour plus de détails sur le contrat Helios2.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
^{MD} Marque déposée propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie